



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Première Commission

23^e séance

Vendredi 5 novembre 2004, à 9 h 30

New York

Documents officiels

Président : M. De Alba (Mexique)

La séance est ouverte à 11 h 10.

Points 57 à 72 de l'ordre du jour (*suite*)

Décision sur tous les projets de résolution et de décision soumis au titre de tous les projets de résolution relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en espagnol*) : Ce matin, nous allons nous prononcer sur le projet de résolution A/C.1/59/L.60, soumis au titre du groupe 7, « Mécanisme de désarmement ». À ce propos, je crois comprendre que les projets de résolution A/C.1/59/L.1 et /C.1/59/L.13 ont été retirés.

Je donne tout d'abord la parole à la Secrétaire de la Commission.

M^{me} Stoute (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Les délégations suivantes se sont portées coauteurs du projet de résolution A/C.1/59/L.60 : Albanie, Andorre, Argentine, Arménie, Brunéi Darussalam, Cambodge, Costa Rica, Danemark, Djibouti, Lettonie, Mongolie, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Panama, République démocratique de Corée, Roumanie, Sri Lanka et Viet Nam.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole aux représentants qui souhaitent faire une déclaration d'ordre général sur ce groupe de questions.

M. Luaces (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La délégation des États-Unis tient en premier lieu à confirmer officiellement notre requête que la décision sur le projet de résolution A/C.1/59/L.1, soumis par notre délégation, soit reportée de manière indéfinie. En fait, ce projet est fondamentalement soustrait à l'examen de la Commission.

Pour ce qui est du groupe de questions examiné, de manière plus générale, je pense que les membres de la Commission qui ont participé très activement aux travaux sur ce thème cette année peuvent s'enorgueillir de la tâche dans laquelle nous nous lançons aujourd'hui. Même ces documents, qui semble-t-il seront, à ce stade, adoptés par consensus bien qu'ils ne traitent pas directement de la revitalisation, reflètent en fait ce qui a constitué notre objectif commun ces deux dernières années, lorsque la question a été soumise pour la première fois à la Commission, à savoir améliorer la communication entre les délégations qui, en temps normal, ne débattent pas de ce genre de questions, afin de trouver le moyen, en faisant en quelque sorte table rase et en améliorant l'efficacité des méthodes de travail de la Commission, de consacrer plus de temps aux délibérations sur les questions de fond.

Il y a plusieurs observations que nous n'avons pas été en mesure de faire l'an passé, en raison de la manière dont s'est achevée la dernière journée de la session, et nous manquerions à nos devoirs, Monsieur le Président, si nous omettions de saluer la manière

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



dont vous et votre délégation avez conduit les travaux et si nous ne saluons pas l'énorme soutien que nous ont apporté les fonctionnaires du Secrétariat, qui ont été en mesure de produire tous ces documents sous différentes versions avec une rapidité, qui, pour notre système, peut être qualifiée de supersonique. Nous espérons que lorsque les délégations et les gouvernements examineront les activités de la Première Commission durant la présente session, ils reconnaîtront à quel point nous avons facilité l'examen par nos gouvernements et nos délégations des questions dont était saisie la Commission, mais également la contribution que, grâce à ces multiples documents, nous allons apporter aux efforts plus vastes déployés par le Secrétaire général et par le Président de l'Assemblée générale pour revitaliser l'Assemblée générale, et ainsi faire de l'ONU une organisation internationale plus vitale et plus efficace que jamais.

M. Ozawa (Japon) (*parle en anglais*) : J'aimerais faire quelques remarques sur le groupe 7, « Mécanisme de désarmement ». Le Japon attache une grande importance à la réforme et à la revitalisation de la Première Commission, compte tenu de la responsabilité importante de cet organe dans le domaine du désarmement, et nous saluons les efforts faits par les États-Unis et le Mouvement des pays non alignés, auteurs du projet de résolution A/C.1/59/L.60, intitulé « Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission ».

Au cours des consultations, nous avons participé avec énergie au débat, en compagnie d'autres membres, notamment les États de l'Union européenne. Nous pouvons affirmer que ce projet de résolution est le fruit des efforts communs de tous les membres de la Première Commission.

Le Japon estime que chacune des questions proposées dans le projet de résolution – notamment la biennalisation ou la triennalisation des points de l'ordre du jour, des débats plus interactifs, une rédaction concise et concrète des projets de résolution et la tenue de consultations par les auteurs des projets de résolution avant et pendant les réunions de la Commission – est si importante qu'elles doivent toutes être examinées sérieusement lors de la préparation du projet de résolution pour l'année prochaine.

Le Japon attache également un grand prix aux débats interactifs tenus lors de nos deux séances informelles sur des questions très importantes telles

que la mise en œuvre de résolutions. À ce titre, nous avons particulièrement apprécié la contribution du Secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement, l'Ambassadeur Abe. C'est avec intérêt que nous attendons la session de l'année prochaine, qui, nous l'espérons, sera aussi intéressante.

Pour ce qui est des aspects financiers, nous notons que la création de groupes d'experts gouvernementaux est autorisée par plusieurs projets de résolution, tels que les projets sur les missiles, la vérification et les armes légères. J'aimerais rappeler qu'il faudrait s'efforcer d'utiliser autant que faire se peut les ressources existantes lorsque l'on met en place de nouveaux groupes et d'éviter l'expansion incontrôlée du budget de l'ONU.

C'est l'une des raisons pour lesquelles, s'agissant du projet de résolution sur les armes légères, un groupe d'experts gouvernementaux en courtage ne sera mis en place qu'après l'achèvement des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le marquage et le traçage afin d'éviter tout chevauchement dans les activités de ces deux groupes.

Le Japon est également satisfait des efforts déployés par l'Ambassadeur De Alba, Président de la Première Commission, en vue d'élaborer un programme de travail et un calendrier pour la Première Commission. Le Japon espère que l'année prochaine, la Première Commission pourra mener ses travaux avec efficacité grâce à ces nouveaux programmes de travail et calendrier. Tous les participants peuvent s'enorgueillir du fait que la Première Commission est à l'avant-garde des réformes de l'ONU.

M. Zain (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais revenir sur la déclaration que vient de faire le représentant des États-Unis relativement au retrait du projet de résolution A/C.1/59/L.1. La Malaisie, au nom du Mouvement des pays non alignés, avait présenté à la Commission le projet de résolution A/C.1/59/L.13, intitulé « Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission », le 19 octobre 2004. La délégation des États-Unis avait également présenté en même temps le projet de résolution A/C.1/59/L.1 portant le même intitulé. À la suite de quoi, le Mouvement des pays non alignés, de concert avec l'Union européenne, les États-Unis et d'autres délégations intéressées, a engagé une série de consultations ouvertes à tous afin d'élaborer un projet

de texte sur la question de l'amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission. À la suite de ces consultations, nous avons convenu d'un projet de résolution consolidé qui englobe les éléments essentiels des projets de résolution A/C.1/59/L.1 et L.13, et qui tient compte des préoccupations exprimées par d'autres délégations.

Je suis heureux d'informer la Commission qu'à la suite des consultations que nous avons tenues, en particulier ces trois dernières semaines, un nouveau texte a été élaboré et il sera présenté sous peu par le représentant de l'Indonésie. À ce titre, la Malaisie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et en tant qu'auteur du projet de résolution A/C.1/59/L.13, invoquant l'article 122 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, souhaite retirer le projet de résolution L.13, intitulé « Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission ».

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Indonésie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/59/L.60.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/C.1/59/L.60, intitulé « Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission », au titre du point 65 k) de l'ordre du jour. Dans l'esprit de la résolution 58/41 de l'Assemblée générale et compte tenu des résolutions 58/126 et 58/316, ma délégation estime que les mesures énoncées dans le projet de résolution pourraient contribuer à améliorer le fonctionnement et le rôle de la Première Commission. Le projet de résolution A/C.1/59/L.60 est le résultat de consultations intensives menées dans un esprit de transparence et d'inclusion. De ce fait, il comprend un certain nombre de propositions figurant dans les projets de résolution A/C.1/59/L.1 et L.13, ainsi que d'autres propositions soumises par nombre de délégations au cours des consultations.

En tant que facilitateur du projet de résolution, je souhaite exprimer les sincères remerciements et la reconnaissance de ma délégation aux représentants des pays membres du Mouvement des pays non alignés et de l'Union européenne, aux États-Unis et à toutes les autres délégations qui ont participé aux consultations pour leur souplesse, laquelle a facilité l'élaboration de ce projet de résolution consolidé. J'espère sincèrement que le projet de résolution fera l'objet d'un consensus.

Je voudrais également saisir cette occasion pour répondre à une question qui a été soulevée lors des consultations par le représentant de la Sierra Leone à propos du statut des projets de résolution A/C.1/59/L.1 et L.13, qui ont été retirés. Je suis heureux de pouvoir annoncer que le mariage consensuel entre ces deux projets de résolution a désormais eu lieu.

Avant de nous prononcer sur le projet de résolution A/C.1/59/L.60, je signale que deux rectificatifs techniques ont été apportés à la version anglaise du paragraphe 6. Ce paragraphe se lit donc comme suit :

« Encourage également les États Membres, en particulier ceux qui sont auteurs d'un projet de résolution, à observer la suite donnée à la résolution une fois adoptée, afin de contribuer à la réalisation de ses objectifs ».

Le Président (*parle en espagnol*) : La Commission va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/C.1/59/L.60, intitulé « Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission », tel qu'oralement corrigé par le représentant de l'Indonésie.

Je donne la parole à la Secrétaire de la Commission.

M^{me} Stoute (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/C.1/59/L.60, intitulé « Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission », tel qu'oralement corrigé par le représentant de l'Indonésie. Le projet de résolution a été présenté par le représentant de l'Indonésie à la vingt-troisième session de la Commission, le 5 novembre 2004. La liste des auteurs du projet de résolution figure dans les documents A/C.1/59/L.60 et A/C.1/59/INF/2/Add.8. En outre, les délégations dont je viens de citer le nom se sont également portées coauteurs du projet de résolution.

Le Président (*parle en espagnol*) : Les auteurs du projet de résolution A/C.1/59/L.60 ont exprimé le souhait que le projet de résolution soit adopté sans vote. Puis-je considérer que la Commission souhaite adopter le projet de résolution, tel qu'oralement corrigé?

Le projet de résolution A/C.1/59/L.60, tel qu'oralement corrigé, est adopté.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je félicite les auteurs du projet de résolution d'avoir réussi à fusionner les deux textes d'origine.

Je donne à présent la parole au représentant de Cuba, qui souhaite expliquer sa position sur le projet de résolution qui vient d'être adopté.

M. Gala López (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba a toujours préconisé l'amélioration des méthodes de travail de tous les organes de l'ONU, à condition que cet exercice ne s'opère pas au détriment du droit qu'ont les États Membres de promouvoir et de défendre leurs intérêts légitimes. En conséquence, ma délégation a appuyé le projet de résolution A/C.1/59/L.60, lequel est le fruit d'intenses négociations sous la direction habile et transparente de la délégation indonésienne, ainsi qu'avec la participation active des États membres.

Ce projet de résolution est un texte de compromis, ce qui a permis qu'il soit adopté sans être mis aux voix. Tel est le cas, par exemple, du paragraphe 8 du dispositif, qui n'établit pas de nouvelle procédure et ne modifie pas l'article 154 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Nous considérons que l'information fournie sur le budget détaillé des frais qu'impliquent les résolutions recommandées par les commissions ne doit pas être un obstacle à l'adoption de nouveaux mandats législatifs. Dans ce contexte, nous réaffirmons la validité des résolutions 41/213 et 42/211 et d'autres résolutions ultérieures sur ce sujet. Tout examen ultérieur de la pratique établie en vertu des articles 153 et 154 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale doit s'effectuer au sein de la Cinquième Commission, qui est chargée d'analyser les questions administratives et budgétaires.

Avec l'adoption du projet de résolution A/C.1/59/L.60, nous espérons que la Première Commission pourra, à sa prochaine session, se concentrer sur l'analyse de ces questions de fond, qui sont des questions prioritaires inscrites à son ordre du jour et les faire progresser. Cet exercice exigera la volonté politique de tous les États membres.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous en avons aussi terminé avec notre examen des projets de résolution présentés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

Questions diverses

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous allons à présent examiner le projet de programme de travail et de calendrier des réunions de la soixantième session de la Commission. Le document y relatif a été distribué dans la salle de conférence.

Puis-je considérer que la Commission souhaite adopter le projet de programme de travail et de calendrier des réunions de la soixantième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : La Commission va maintenant examiner le projet de lettre adressée par le Président de la Première Commission au Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

Ce document, daté du 5 novembre 2004, a été distribué dans la salle. En l'absence d'objection, je considérerai que la Commission souhaite adopter le projet de lettre.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais à présent faire une brève déclaration sur l'élaboration des rapports. Je crois comprendre qu'il importe pour la Commission qu'une attention particulière soit attachée à l'élaboration et à la suite donnée aux rapports demandés au Secrétariat par la Commission elle-même. À cet égard, nous attendons avec grand intérêt les recommandations que le Département des affaires de désarmement présentera sur la base des consultations tenues durant la présente session, surtout à la séance consacrée à la question. J'espère que le Secrétaire général adjoint soumettra à la Commission des propositions à ce sujet. Là encore, le but est d'utiliser à meilleur escient les rapports et d'en faciliter l'élaboration.

Je donne la parole à la représentante de l'Arménie, Vice-Présidente de la Commission, pour qu'elle présente le document sur les propositions de modifications à apporter au projet de cadre stratégique et qu'elle rende compte à la Commission des consultations de ce matin.

M^{me} Aghajanian (Arménie) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de pouvoir informer la Commission des progrès réalisés par les délégations qui ont participé aux consultations sur les propositions de modifications à apporter au projet de cadre stratégique. Je profite de

l'occasion pour remercier toutes les délégations qui ont pris une part active aux consultations, offrant de leur temps et de leur énergie pour s'entendre sur ce document, qui traduit la position consensuelle des participants.

Les délégations sont saisies du document intitulé « Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007 ». Les modifications proposées y ont déjà été incorporées. Une feuille a été distribuée séparément en remplacement de la première page du sous-programme 3. Elle contient les termes à retenir de l'avis des participants aux consultations. Avec cet ajout, le document satisfait les délégations qui ont pris une part active aux consultations. Nous sommes donc prêts à présenter à la Commission pour approbation le texte élaboré au cours des consultations.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je félicite la Vice-Présidente de ses efforts et du résultat des consultations.

Puis-je considérer que la Commission souhaite adopter les propositions de modifications à apporter au projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007 (programme 3 : désarmement) et au rapport de la Commission à l'Assemblée générale sur les résultats de notre examen du projet de plan?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Plusieurs représentants ont demandé à prendre la parole. Je leur donne maintenant la parole.

M. Zain (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Tout d'abord, le Mouvement des pays non alignés vous félicite et vous remercie, Monsieur le Président, de la manière admirable dont vous dirigez les travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Votre gestion ordonnée et efficace des travaux de la Commission témoigne en effet de vos qualités de dirigeant et du don que vous avez d'obtenir la confiance et la coopération de toutes les délégations, y compris des membres du Mouvement des pays non alignés. Bien sûr, nous n'avons jamais douté de votre capacité ou aptitude à le faire.

Monsieur le Président, nous vous félicitons également d'avoir su tirer parti des mesures introduites par votre prédécesseur, l'Ambassadeur Jarmo Sareva, de la Finlande, pour rendre plus efficaces les travaux

de la Commission. Il s'agit indubitablement d'un processus qui s'inscrit dans la durée, et le Mouvement des pays non alignés appuie et continuera d'appuyer de manière constructive toute initiative visant à atteindre notre but collectif. Les mesures novatrices et originales que vous avez présentées et appliquées tout au long de nos travaux ces cinq dernières semaines ont utilement contribué au résultat positif de la présente session.

À cet égard, le Mouvement des pays non alignés espère que ces nouvelles mesures seront maintenues et peaufinées au fil des sessions, dans l'intérêt de la Commission. Il est devenu évident que le rôle et les travaux de la Première Commission ont considérablement gagné en importance depuis quelques années. Cela est d'autant plus visible que d'autres composantes du mécanisme multilatéral pour le désarmement se sont, cette année, montrées dans l'incapacité de produire des résultats concrets. Sans vouloir peindre un tableau sombre, la réalité est qu'en 2004, les efforts de désarmement multilatéraux se sont avérés décevants.

Nous considérons malgré tout avec optimisme, nous aussi, l'issue de la première Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa, qui se tiendra à Nairobi à la fin du mois, et de l'Assemblée des États parties à la Convention sur les armes biologiques prévue pour le mois prochain. Nous attendons avec intérêt, également, la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit se tenir en mai 2005, où, croyons-nous, les États parties doivent travailler ensemble à faire progresser nos objectifs communs.

Nous formons le vœu que ces séances apporteront l'élan bien nécessaire pour faire progresser l'ordre du jour international en matière de désarmement et pour façonner un monde beaucoup plus sûr et pacifique. Je peux vous assurer, Monsieur le président, de la participation active et constructive du Mouvement des pays non-alignés à toutes ces séances.

Dans ce même esprit, le Mouvement des pays non-alignés a abordé comme les années précédentes cette session dans un esprit constructif. Nous avons présenté sept projets de résolution à la Commission pour examen et à cet égard, je rappellerai que nous avons retiré le projet de résolution A/C.1/59/L.13. Nous avons invité les délégations intéressées à de nombreuses consultations officieuses sur les textes et chaque fois qu'il était possible, nous avons tenu

compte des préoccupations soulevées. Nous restons convaincus que cette méthode est utile pour enrichir le débat sur le fond relativement aux textes.

Comme lors des sessions précédentes, le projet de résolution a continué de bénéficier de l'appui écrasant des États membres de la Commission. Le Mouvement des pays non-alignés voudrait à cet égard saisir cette occasion pour exprimer sa satisfaction et sa gratitude à toutes les délégations qui ont appuyé ces projets de résolution. Même s'ils sont parrainés par le Mouvement, ces projets, à l'instar des autres projets adoptés par la Commission, relèvent en dernière analyse des prérogatives de l'Assemblée générale, nonobstant nos intérêts nationaux, régionaux ou catégoriels. À ce titre, nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion d'échanger nos vues sur l'importante question de la mise en œuvre et du suivi des résolutions de la Première Commission instituée par le Président au cours de notre débat interactif il y a quelques semaines. Nous en avons certainement bénéficié et nous attendons avec intérêt toute nouvelle idée ou proposition qui nous seront éventuellement présentées par le Président et le Secrétariat pour examen en temps voulu.

Reconnaissant l'importance d'une progression constante et d'une évolution permettant de relever les défis actuels et futurs, le Mouvement des pays non alignés, de concert avec l'Union européenne, les États-Unis et les autres délégations intéressées, a participé activement à une série de consultations officielles ouvertes à tous en vue de formuler collectivement des mesures visant à améliorer les travaux de la Commission. Ainsi, nous avons la conviction que l'adoption par la Commission aujourd'hui du projet de résolution A/C.1/59/L.60 représente un autre jalon important dans nos efforts pour améliorer les travaux de la Commission et de l'Assemblée générale dans son ensemble, comme il est envisagé dans les résolutions 58/126 et 58/316.

La Commission a mené à bien l'examen de chacun des 16 points de l'ordre du jour qui lui ont été renvoyés à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. La Commission a également réussi à adopter trois décisions et 48 résolutions, par rapport aux sept décisions et 46 résolutions adoptés à la dernière session. Nous avons obtenu ce résultat en l'espace de 23 séances, alors que le nombre maximum de séances dont nous disposions était de 26 sur une

période de cinq semaines. Ce sont certainement là des signes de réussite.

À cet égard, nous vous devons des félicitations, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, à toutes les délégations, tous les groupes, et au Secrétariat, pour tout leur travail acharné et l'esprit de coopération que nous avons pu voir à l'œuvre pendant les cinq dernières semaines. Nous devrions également signifier notre satisfaction et notre gratitude à M. Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, qui a fait tous les efforts pour assurer le bon déroulement des délibérations de la Commission.

Enfin, le Mouvement des pays non alignés réaffirme et réitère son attachement à la promotion de la paix et de la sécurité internationales principalement par la voie de mesures de désarmement. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa conviction que le multilatéralisme et les règlements trouvés par la voie multilatérale conformément à la Charte des Nations Unies restent la seule façon viable d'aborder les questions de désarmement et de sécurité internationale.

M. Caughley (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je suis très heureux, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de vous remercier vivement, au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, pour la façon dont vous avez présidé les travaux de la Commission pendant toute notre session. Comme nous l'avons vu l'année dernière également, une telle conduite avisée des séances contribue grandement à donner le ton de nos travaux. C'est d'autant plus important dans une conjoncture où la revitalisation de notre organisation et de notre méthodologie est devenue un aspect central de ce travail. Par vos efforts avisés, patients et généralement exemplaires, vous nous avez aidés considérablement, Monsieur le Président, à progresser vers ce but. Avec l'amélioration de l'organisation de la Commission, progresse également sa motivation. Et plus grande est notre motivation, plus grande notre efficacité face aux nombreuses questions capitales pour la sécurité internationale.

À cet égard, nous nous félicitons du niveau de coopération manifeste au sein de la Commission, comme l'a fait observer le représentant de la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés, en

particulier en ce qui concerne le projet de résolution A/C.1/59/L.60.

Pour terminer, nous vous savons particulièrement gré, Monsieur le Président, de l'expérience, de la vitalité et du bon jugement dont vous avez fait preuve tout au long des travaux de la Commission cette année, ainsi qu'aux membres de votre Bureau si efficace et à tous ceux qui nous apportent leur appui, notamment le Secrétaire général adjoint, M. Abe.

M. Castellón Duarte (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de dire quelques mots au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Tout d'abord, Monsieur le Président, nous vous félicitons très chaleureusement du succès avec lequel vous avez dirigé nos travaux. Ce n'était pas une mince affaire que d'égaliser la qualité de la présidence de vos prédécesseurs de ces dernières années au sein de la Première Commission et je crois sincèrement que vous avez su relever le défi et largement par votre excellente gestion. Cela a été pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes un privilège que de pouvoir désigner pour cette présidence un candidat ayant vos qualités et vos capacités et nous nous félicitons de la façon dont vous avez dirigé nos débats. Il est clair que nos travaux n'auraient pu aboutir à ces résultats sans la collaboration de toutes les délégations ici représentées et sans l'appui du Secrétariat, et en particulier du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Abe, et de son équipe.

Différents projets de résolution n'ont pas obtenu lors du vote le consensus que nous aurions tous souhaité et quelques amendements apportés ont été rejetés. Ces divergences d'opinion sont normales dans une instance composée de 191 États dans laquelle les conceptions de la façon de parvenir au désarmement peuvent varier d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre, mais nous sommes certains que toutes les délégations ici représentées font les plus grands efforts en vue de cet objectif commun, le désarmement général et complet et, par voie de conséquence, une paix durable dans toutes les régions de la planète.

Je voudrais, pour terminer, saluer l'appui qu'ont reçu les délégations du personnel responsable de l'interprétation, de la traduction et de l'élaboration ainsi que de la distribution des documents, ainsi que du personnel du Secrétariat.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je réitère ma reconnaissance au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour l'appui qu'il a apporté à la présidence et surtout pour le soutien apporté à ma candidature à ce poste.

Puisqu'il ne reste plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste, je voudrais juste faire une réflexion très rapide et surtout exprimer mes remerciements.

Je voudrais tout simplement me borner, vu que je n'ai pas de notes, et que je risque de commettre des erreurs et des omissions, à inviter les membres à continuer d'adapter les méthodes de travail pour permettre une meilleure communication entre nous. J'ai pour ma part déclaré lors de différentes consultations officieuses qu'il était nécessaire de venir à l'ONU dans un esprit constructif de façon à œuvrer collectivement à des options qui nous permettent d'avancer. L'échange d'informations sur nos positions, sur nos progrès et sur nos difficultés est important mais pas suffisant.

Nous devons venir ici tous disposés à nous engager ensemble en faveur d'objectifs communs. Aucun d'entre nous ne pourra réussir en agissant seul ou à titre national. Les défis – pour les grands et pour les petits – sont les mêmes; ils sont de nature mondiale et concernent le désarmement et la sécurité internationales, je crois que ceci a été clairement démontré.

De là ma satisfaction face au résultat de la présente session. Je crois que, dans une certaine mesure – sûrement pas suffisante mais dans une certaine mesure – nous avons fait des progrès dans notre ordre du jour. Et je crois que nous devons déployer des efforts plus grands pour continuer de progresser. Nous avons à relever des défis à la fois substantiels et importants. Je crois que du fait des quelques modifications apportées aux méthodes de travail, nous n'avons pas seulement la possibilité mais aussi l'obligation de nous concentrer davantage sur les questions de fond et que, à l'évidence, le processus de revitalisation de l'Assemblée ne doit pas être vu comme une fin en soi mais comme un moyen pour obtenir de meilleurs résultats quant au fond.

Mes remerciements s'adressent tout particulièrement tout d'abord à chaque membre du Bureau. Je crois que peu de Présidents, en tout cas très peu à ma connaissance, peuvent se déclarer aussi satisfaits et fiers de l'appui et de la compréhension que

m'a toujours manifestés le Bureau. J'ai eu trois Vice-Présidents et un rapporteur d'un niveau excellent, qui ont tous présenté à un moment donné des suggestions et des recommandations qui m'ont été très utiles. Je ne crois pas – et je me répète – que la Commission aurait pu obtenir grand-chose si à la présente session elle n'avait pu compter sur un Bureau de qualité avec les représentants de la Sierra Leone, de l'Arménie, d'Israël et du Yémen.

L'appui que j'ai reçu de la part du Secrétaire général adjoint et du Département des affaires de désarmement a été également extraordinaire. Ce n'était pas un appui mécanique. C'était un appui sollicité par la présidence, et ceci a impliqué un défi plus grand à relever pour le Bureau dont est chargé le Secrétaire général adjoint Abe. Ils ont dû réagir lorsqu'ils étaient appelés à le faire, parfois avec un préavis très court et des orientations minimales, mais ils ont su le faire. Je crois que c'est de cette manière que doivent travailler les fonctionnaires du Secrétariat et les fonctionnaires des gouvernements.

L'appui de notre Secrétaire, M^{me} Cheryl Stoute, et de toute son équipe, a également été fondamental. À plus d'une reprise, j'ai mis dans l'embarras mon équipe, et je présente mes excuses à tout le personnel pour la précipitation, quelquefois, et la légèreté à d'autres reprises, mais je crois également que le Secrétariat doit pouvoir dans ces conditions réagir face à des situations nouvelles et de nouvelles méthodes de

travail. Cheryl et tous ses collaborateurs ont su le faire, et je crois que la Commission est entre de très bonnes mains.

Nous avons bénéficié d'un excellent appui logistique pour tout ce qui avait trait à l'interprétation et, grâce à mon ami José Pedro, à la documentation.

Je crois que c'est un effort collectif mais aussi individuel, à l'évidence, de la part de chaque représentant. Les résultats ne s'obtiennent sur le fond que dans la mesure où chacun de nous, en tant que représentants, prenons part à cet exercice annuel, ouverts au dialogue, à la négociation, en concédant quelque peu, en essayant de comprendre un peu l'autre. Ensemble, nous pouvons obtenir des résultats qui, je l'espère, seront de plus en plus substantiels.

Je ne voudrais pas m'étendre davantage. J'avais proposé dès le début que nous soyons brefs dans nos interventions. J'ai signalé à maintes reprises que je n'ai moi-même pas été bref. Je présente une nouvelle fois mes excuses à cet égard. Je crois que cela me coûtera des efforts, mais j'espère que quand ce sera mon tour d'être assis en tant que représentant, je saurai me limiter aux fameuses cinq minutes.

Puisqu'il n'y a pas d'autres sujets de débat, je déclare close la phase actuelle des travaux de la Première Commission.

La séance est levée à 12 h 5.